



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

Paris le 7 décembre 2009

Communiqué de presse

La FFMKR exige une revalorisation méritée et justifiée des actes de masso-kinésithérapie

Une fois de plus les masseurs-kinésithérapeutes sont de bons élèves. En effet, les derniers chiffres de l'Assurance maladie ont été publiés et, « *les remboursements de soins de kinésithérapie progressent toujours modérément (+2,4% à fin octobre 2009 contre +2,3% à fin septembre 2009)* ».

Depuis le début de l'année les dépenses de masso-kinésithérapie sont largement inférieures à l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) 2009 fixé à 3,1 %. Même mieux, elles sont inférieures au futur ONDAM 2010 fixé à 2,8 %.

La FFMKR constate que les dépenses de masso-kinésithérapie sont parfaitement maîtrisées alors que les référentiels ne sont toujours pas encore mis en place.

La FFMKR constate que l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) rédige des modalités d'application de référentiels complexes peu claires voire mêmes injustifiées alors que la profession est parfaitement dans les clous fixés par la loi.

Une seule conclusion s'impose :

Dépenses maîtrisées = marges de manœuvre pour une nette revalorisation des actes de masso-kinésithérapie.

Alors aujourd'hui, il faut agir et construire pour tous les kinés. Cela commence par une INDISPENSABLE revalorisation des actes de masso-kinésithérapie.

REVALORISATION JUSTIFIÉE et MERITÉE.

3 rue Lespagnol
75020 Paris
tél. : 01 44 83 46 00
fax : 01 44 83 46 01

www.ffmkr.org

enregistré sous le numéro 13.366

Alain BERGEAU, Président
06 80 25 96 34

